

Compte-rendu

CCSEHDAA

Mercredi 18 janvier, à 19 h, par visioconférence

Membres (cocher les membres présents)	
<input checked="" type="checkbox"/> Beaudet, Diane, parent <input checked="" type="checkbox"/> Coulibaly, Kiléka, parent <input checked="" type="checkbox"/> Delaroche, Dominique, parent <input checked="" type="checkbox"/> Liotard, Brigitte, parent <input checked="" type="checkbox"/> Ménard, Marie-Claude, parent <input checked="" type="checkbox"/> Saumur, Dominique, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Cintrao Helder Manuel, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Contant, Marie, personnel enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Denis, Amélie, personnel enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Doiron, Lucille, organisme <input checked="" type="checkbox"/> Ledoux, Richard, personnel de soutien <input checked="" type="checkbox"/> Léveillé, Claudine, personnel de soutien <input checked="" type="checkbox"/> Locher, Barbara, soutien au CCSEHDAA <input checked="" type="checkbox"/> Matias, Vitor, organisme <input checked="" type="checkbox"/> Pageau, Martine, personnel professionnel <input type="checkbox"/> Roby, Geneviève, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Thomas, Benoît, administration, directeur des Services éducatifs
Invités	
Pascal Gallant, coordonnateur Services éducatifs Any Papazian, Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, Services éducatifs	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation	
				Fait	F
1.	Ouverture de la séance	Présence de 16 membres dont la totalité des 6 parents			
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	L'assemblée débute à 19h.			
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Mme Coulibaly procède à la lecture de l'ordre du jour suivie par la proposition d'ajout - au point 8, ajout de : c) Régie interne modifiée - aux questions diverses, ajout de : a) Service de garde école secondaire spécialisée Adoption avec les 2 ajouts proposée par Mme Dominique Saumur Secondée par Mme Claudine Léveillé			
4.	Point de suivi : Logo du CCSEHDAA. Présence de M. Martel	M Martel présente sa fonction de graphiste et donne des explications sur les modèles et façon de créer des logos. La proposition de M Martel pour le CCSEHDAA : -2 propositions de logo. Minimalistes -Livraison en fichier électronique Un sous-comité qui travaillera avec M Martel est mis en place pour : -identifier les priorités souhaitées -faire le suivi avec M Martel Membres du sous-comité : Mme Saumur, Mme Ménard, Mme DelaRoche Tempête d'idée lors de la rencontre du 18 janvier : <i>Collaboration de tous les acteurs du milieu (représentés au CCS)</i> <i>Image des crayons pour faire un lien avec le guide des parents</i> <i>Diversité, parents</i> <i>Adulte qui prend soin d'un enfant. Ancien logo de la CSDM. Village autour d'un enfant. Multicolor.</i>			

5.	Adoption du compte-rendu du 23 novembre 2022	<p>Proposition de faire des comptes-rendus plutôt que des procès-verbaux pour les rencontres du CCSEHDAA.</p> <p>Discussion :</p> <p>S'assurer que l'historique soit suivi et qu'on puisse retracer l'évolution des discussions. Enjeu de traçabilité.</p> <p>M Thomas fera une dernière vérification auprès du secrétariat général.</p> <p>Le compte-rendu du 23 novembre 22 est adopté.</p> <p style="text-align: center;">Adoption proposée par Mme Dominique Saumur Secondée par M Vitor Matias</p>		S
6.	Points de suivi du 23 novembre 2022	<p>5.1 Portrait à jour du personnel de soutien</p> <p>M Thomas fait la mise à jour en date du 11 janvier 22. La pénurie demeure malgré certains postes comblés.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Orthophonistes : 40 postes non comblés (42 en novembre) · Orthopédagogues : information à venir pour le portrait de janvier (46 non comblés en novembre) · Enseignants : 12 postes non comblés (19 en novembre) · TES : 64 postes non comblés (67 en novembre) · PEH : 8 postes non comblés (11 en novembre) <p>Information et discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Projet pilote pour les TES avec le CEGEP du Vieux Montréal pour accepter des étudiants de 2^e année. 2 étudiantes à venir et possiblement une 3^e étudiante. Ces postes seront comblés pour l'école Irénée-Lussier et de l'Étincelle) · Un suivi hebdomadaire est fait avec les RH sur le portrait des postes non-comblés. Une réduction du nombre de postes non comblés est prévisible lors de la fin des études du collégial et de l'université. · Stratégies et critères d'embauche pour les TES : Adaptation à l'horaire des étudiants Évènements virtuels pour le recrutement. 		

		<ul style="list-style-type: none"> · Y a-t-il un nombre restreint de TES dans le projet pilote avec le CEGEP du Vieux Montréal? M Thomas questionnera les RH et communiquera avec Mme Léveillé directement. <p>5.2 Équipe TEAMS</p> <p>Équipe TEAMS à jour. Si certains membres ont des défis avec cette équipe, ils peuvent communiquer par courriel avec Barbara.</p> <p>5.3 Document sur la révision de l'offre de services au secondaire.</p> <p>Document présenté par M Thomas (en annexe du C-R) et qui sera déposé sur l'équipe TEAMS. La présentation sera faite au comité de parents le 31 janvier 23.</p> <p>5.4 Présentation de la démarche pouvant mener à la modification des attentes. Rencontre à planifier avec le professionnel responsable.</p> <p>Barbara et Helder trouveront une date pour une présentation lors d'une prochaine rencontre.</p> <p>5.5 Processus de communication lors d'une relocalisation</p> <p>Présentation de M Thomas au sujet de la structure officielle entourant une relocalisation. Le document présenté sera déposé dans l'équipe TEAMS Commentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> · L'information et la consultation semblent bien se dérouler. <p>5.6 Révision du guide de parents</p> <p>Kileka et Barbara feront la suite de la mise à jour et la présentation à une prochaine rencontre.</p>	<p>Benoit Thomas : communiquer le nombre de TES dans le projet pilote à Mme Léveillé</p> <p>Barbara Locher : déposer le document présenté</p> <p>Barbara Locher : prévoir la date de la présentation avec Helder</p> <p>Barbara Locher : déposer le document présenté</p>	<p>F</p>
--	--	--	---	----------

		<p>5.7 Site web CCSEHDAA. Mise à jour des documents pour 22-23</p> <p>Les documents ont été déposés. Les membres peuvent vérifier la liste des membres et communiquer avec Barbara si des corrections sont nécessaires. Mme D'Amours Bélanger ne siège plus sur le CSSEHDAA puisque sa fille n'est plus scolarisée au CSSDM.</p>		F
7.	Collecte des besoins des élèves HDAA identifiés par les écoles	<p>Information de Benoit Thomas :</p> <p>L'opération conventionnée a été lancée. Le comité EHDAA de chaque école fera les recommandations à la direction (16 au 31 janvier). Ensuite la collecte des besoins est envoyée aux Services éducatifs. M Thomas partagera le résultat de la collecte en mars. Les recommandations communes faites en comité paritaire pourront être présentées au CCSEHDAA.</p>		
8.	Candidatures des membres parent du CCSEHDAA	<p>a. Processus Difficulté à trouver des membres du comité de parents pour former le comité de sélection. Délai dans le processus de nomination des parents du comité de parent qui impactent le reste du processus de sélection. Le comité a été mis en place.</p> <p>b. Nouveaux membres pour 2022-23 Candidatures reçues ne correspondent pas avec les sièges vacants. Barbara fera une vérification des listes.</p> <p>c. Régie interne modifiée Les changements proposés assurent une représentativité suffisante des parents pour cette année. M^e Normand a été consultée pour valider les démarches et le contenu proposé. <u>Proposition d'ajouts :</u> 2.5 substituts</p>		F

		<p>2.5.1 SUBSTITUT DES MEMBRES PARENTS En cas de démission ou de départ volontaire d'un membre parent, en cours d'année, le substitut sera automatiquement considéré comme un membre pour la durée restante du mandat. Le mandat du substitut sera d'un (1) an.</p> <p>6.1 Quorum Proposition de revoir le quorum pour cette année et ainsi assurer le maintien des rencontres du CCSEHDAA. Le cas est particulier puisque tous les sièges de membres parents ne sont pas encore comblés.</p> <p>Le comité de parent fera une révision du processus de sélection.</p> <p>Discussion et Question :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le substitut permettrait plus de souplesse pour les parents membres. · Attention au nombre de parent pour le quorum. La représentation des parents est importante au sein du comité. Il faut favoriser l'apport des parents. Pourrait-on installer un minimum de 4 parents présents? · Est-ce un problème d'avoir des candidatures de membres de la même école? Il n'y a pas d'interdiction en ce sens. La diversité des codes représentés est plus importante. Si des situations particulières avec les directions d'école concernant les candidatures se présentent, il faut aviser la présidente. · Les propositions d'ajouts permettront d'avoir le quorum et poursuivre les rencontres du CCSEHDDA d'ici la fin de l'année. · Il est parfois difficile pour un parent d'enfant à besoins spéciaux de trouver des gardiennes. Cela peut expliquer les absences. · Les difficultés en lien avec la sélection des parents ont plusieurs causes possibles. En autres, suite à la pandémie, l'implication des membres est parfois moindre. · Processus du comité de sélection des candidatures à réviser. Le comité de parent aura à se positionner sur d'éventuels changements. · Ajouter la mention que le quorum au 2/3 est en cas de postes non comblés. 		
--	--	--	--	--

		<p>Proposition :</p> <p>Le quorum est à moitié des parents. Exceptionnellement lorsque l'ensemble des postes ne sont pas comblés, le quorum sera du 2/3 des postes comblés.</p> <p style="text-align: center;">Adoption proposée par Mme Dominique Saumur Secondée par Marie-Claude Ménard</p> <p>La version corrigée sera déposée à la prochaine rencontre du 22 février 23</p>	<p>Mme Coulibaly : Rédiger les ajouts à la régie interne et déposer le document pour la prochaine rencontre.</p>	F
9.	Mesures contraignantes	<p>Présentation de M Gallant, coordonnateur et Mme Papazian, conseillère pédagogique en adaptation scolaire (CPAS).</p> <ul style="list-style-type: none"> · Cadre sur les mesures contraignantes existant est actuellement mis à jour. · Certaines écoles mettent également en place des cadres de référence sur les mesures contraignantes. Un comité du CSSDM se penche actuellement sur la mise à jour. Ce besoin de mise à jour vient d'une augmentation de demande pour des salles d'apaisement d'une part et de la volonté d'avoir une vision institutionnelle d'autre part. D'autres CSS mettent également à jour un cadre de référence sur les mesures contraignantes. · Cette vision est portée par la direction générale. L'imputabilité appartient à la direction mais des intervenants ont des rôles dans la mise en place des mesures contraignantes. · Le CCSEHDAA sera consulté lorsque le cadre sera élaboré. Il est prévu que le cadre soit prêt pour 23-24 · Des formations et de l'accompagnement lors de l'application du nouveau cadre seront offerts. <p>Discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les ordres professionnels sont consultés dans le processus. <p>Présentation d'un document de travail préparé pour la rencontre de ce soir.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Explication de différents termes associés aux mesures contraignantes. Par exemple : mesures d'exceptions, mesures contraignantes · Projet de recherche en cours avec l'UQTR. <p>Discussion et question :</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> · Le comité s'est-il penché sur le concept de contraintes en plus des mesures contraignantes? Par exemple, dans le cadre d'une suspension par prévention. La question sera présentée au comité. Les mesures de contrôle sont en lien avec l'immobilisation du jeune. Le cadre concerne les mesures de contrôle. Discussion autour des termes <i>contraintes</i> et <i>contentions</i>. Un retour sera fait au CCSEHDAA par Benoit Thomas. · Exemple demandé pour le retrait de la chaise roulante. Les définitions s'appliquent au milieu de la santé. Cet exemple appartient plutôt aux milieux hospitaliers. · Qui siège sur le comité? (les différents partenaires sont représentés sur le comité : SRM, contentieux et transport, SÉ, bureau de la santé). Y a-t-il des enseignants sur le comité? Objectif : pour que l'application puisse bien se faire sur le terrain. L'implication rapide des gens qui appliqueront le cadre, rendra le processus plus efficace. Il n'y a pas d'enseignants sur le comité. Les enseignants ont participé aux cadres actuels à partir desquels le comité a travaillé. Les représentants des syndicats seront consultés. · Certains parents ne sont pas avisés à l'avance de la possibilité d'une mesure contraignante. Est-ce que le consentement des parents est un aspect ciblé lors des réflexions du comité? Dans le cas d'un contexte planifié, les balises concernant le consentement des parents sont indiquées. · Souhait qu'il y ait une sensibilisation auprès des directions d'école lors de l'application du nouveau cadre. La formation sera obligatoire auprès des directions. Une régulation sera aussi obligatoire. · Commentaire sur l'aspect sensationnaliste de certaines publications dans les journaux. Les moyens peuvent parfois être une bonne intervention. Il faut cependant distinguer les salles d'isolement et les salles d'apaisement. Le cadre de mesures contraignantes encadre les situations extrêmes où on 	<p>Benoit Thomas : présenter une réponse en lien avec les termes utilisés.</p>	<p>S</p>
--	--	--	--	----------

		empêche le jeune de sortir du local. Ceci n'est pas envisageable pour des raisons de sécurité. Le document présenté sera déposé dans l'équipe TEAMS	Barbara Locher : déposer le document présenté	
10.	Questions du public	Aucune		
11.	Questions diverses	a. Service de garde école secondaire spécialisée Point reporté à la rencontre de février 23		R
12.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre	La séance est levée à 22 :00 Prochaine rencontre : 22 février, 19h en virtuel		